Note de présentation:

I. Contexte

Face à la perte croissante des parts de marchés par les entreprises ainsi que la perte d'énormes ressources fiscales et douanières par l'état, il était urgent d'agir avec méthode.

Ainsi, dans le cadre des services aux membres et avec le souci d'apporter un appui aux efforts faits par les pouvoirs publics pour éradiquer la fraude, la contrebande et la contrefaçon, une réflexion est menée depuis 2003 sur les stratégies à adopter pour en réduire les conséquences.

Une enquête a ainsi été initiée par le GICAM auprès des entreprises membres, afin de mesurer les ravages tant sur les activités de celles-ci que sur l'économie tout entière. C'est à l'issu de cette enquête qu'une Cellule spécialisée de lutte contre le commerce illicite a été créée en juillet 2004.

II. Objectifs

La Cellule a pour principaux objectifs de :

- Servir d'interface entre le secteur privé et l'Etat dans la lutte contre le commerce illicite,
- Recenser les cas de commerce illicite,
- Définir des stratégies de lutte et contribuer efficacement aux initiatives de lutte sur le terrain, Centraliser dans une base de données, les informations et les statistiques liées au commerce illicite,
- Sensibiliser les opérateurs économiques, l'Etat et les consommateurs sur les effets néfastes du commerce illicite sur l'économie, la santé, la sécurité et les recettes fiscales et douanières
- Apporter sa contribution aux stratégies gouvernementales dans le cadre de ses missions économiques,
- Mener des réflexions et des études prospectives sur le phénomène,
- Sensibiliser les entreprises sur la nécessité de protéger leurs marques à l'OAPI avant toute action de lutte contre la contrefaçon.

III. Mode de fonctionnement

La Cellule est composée d'entreprises membres et non membres du GICAM, ayant adhéré aux objectifs ci-dessus et engagées dans la lutte contre le commerce illicite.

Elle travaille sous la supervision du Secrétaire Exécutif du GICAM qui en est le Président et est animée par les entreprises membres. Le Responsable étant chargé du suivi des résolutions et de leur mise en œuvre sur le terrain.

Elle s'emploie à combattre efficacement le fléau au niveau national à travers des actions concrètes et en collaboration avec l'administration dans une démarche fondée sur le triptyque *formation, sensibilisation et répression*.

Elle procède aussi à des échanges d'informations avec divers acteurs et au renforcement de leurs capacités. Toutes les actions sont initiées et menées de façon solidaire par les membres tant à l'entrée que dans le territoire douanier.

IV. Mode de financement

Outre les dons, la cellule est financée par une cotisation annuelle dont le taux est fixé de commun accord par les membres. Toutefois, un budget supplémentaire peut être adopté par les membres pour des actions ponctuelles sur le terrain en cas de besoin.

V. Partenaires

La cellule travaille en collaboration avec :

- Les administrations dont celle des douanes,
- Les Banques,
- La Société Générale de Surveillance (SGS),
- Les organisations et groupements socioprofessionnels,
- Les organisations de défense des droits des consommateurs,
- L'Organisation Mondiale des Douanes (OMD),
- L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI),
- L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI),
- L'Association Industrielle Africaine (AIA),
- Les mandataires des marques agréés auprès de l'OAPI,

VI. Quelques actions déjà menées

- Incitation à l'harmonisation et à la règlementation des couloirs de transit,
- Incitation pour l'harmonisation de la valeur en douane pour certains produits locaux à destination des pays de la sous-région,
- Etablissement d'une base de données comprenant les plans des marchés, les produits et les filières les plus touchées, les voies d'entrée et de circulation de certaines marchandises à travers le territoire nationale,
- Sensibilisation permanente de l'Etat, des consommateurs, de l'opinion publique et des opérateurs économiques sur les effets du commerce illicite et sur la notion de Droit de Propriété Intellectuelle,
- Renforcement des capacités de plusieurs dizaines de douaniers,
- Coordination des opérations « coup de poing » à travers le territoire national, suivies de plusieurs saisies,
- Etude menée dans les trois régions du Grand nord Cameroun,
- Développement d'un partenariat actif avec échanges d'informations avec la douane et la SGS sur les produits les plus exposés.

VII. Quelques perspectives

A l'avenir, la Cellule s'emploiera à consolider les actions déjà engagées et à initier d'autres actions concrètes, elle s'attèlera essentiellement à :

- Mettre l'accent sur la sensibilisation et la formation,
- Mener d'autres études sur le terrain, principalement dans les régions frontalières du pays,
- Consolider la recherche et le partage de l'information,
- Consolider le partenariat avec les différents acteurs de lutte,
- Contribuer à la consolidation de la base juridique par la mise à jour de la règlementation nationale et sous-régionale,
- Multiplier les opérations « coup de poing », suivies de la destruction des produits saisis.

VIII. Membres de la cellule

Les entreprises suivantes sont déjà membres de la Cellule, parmi lesquelles des membres fondateurs :

1. BAT CEMAC,
2. CAMI,
3. CHOCOCAM,
4. CIMENCAM,
5. ICRAFON,
6. NESTLE Cameroun,
7. ORANGE Cameroun,
8. UNALOR,
9. SOCATRAL
10. SOSUCAM,
11. TSEKENIS,

Abraham KUATE